



**LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

**LE SECRETAIRE D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Paris, le **31 OCT. 2018**

Nos Réf. : MEFI-D18-02998

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux et Présidents des organisations syndicales représentatives de la fonction publique,

En signant à l'unanimité le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2013, vous avez, avec le Gouvernement et les représentants des employeurs publics, engagé et structuré une dynamique forte en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la fonction publique.

Conformément à l'engagement du Président de la République en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, érigée en « grande cause du quinquennat » et en cohérence avec les orientations définies par le Premier ministre lors du Comité interministériel à l'égalité du 8 mars 2018, un nouveau cap doit être franchi dans la fonction publique.

S'appuyant sur le bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord de 2013, une concertation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été lancée, le 9 mars 2018, dans le cadre du Conseil commun de la fonction publique.

Cette concertation, structurée autour de cinq thématiques définies en lien avec vos organisations et les employeurs publics, a donné lieu à six groupes de travail réunis entre mars et juillet 2018. Face à la volonté partagée par l'ensemble des acteurs de faire progresser l'égalité professionnelle dans la fonction publique, le Gouvernement a ouvert le 10 septembre 2018 un cycle de négociation afin de pérenniser les acquis de l'accord de 2013, veiller à la mise en œuvre effective d'une politique d'égalité professionnelle au sein des employeurs des trois versants de la fonction publique et aller plus loin en matière de prévention et de traitement des situations d'inégalités ou de violences entre les femmes et les hommes sur le lieu de travail.

Après des échanges riches et constructifs sur les sept dernières semaines, cette négociation a permis d'aboutir le 24 octobre dernier à un projet d'accord particulièrement ambitieux et volontariste, qui vise à obtenir des résultats concrets et mesurables avant 2022.


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

L'obligation d'élaborer d'ici le 31 décembre 2020 pour les employeurs publics un plan d'action « égalité professionnelle » comportant notamment des mesures de résorption des écarts de rémunération, sous peine de sanctions financières, la prise en compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les viviers d'agents promouvables pour l'égal accès aux avancements au choix, le renforcement du dispositif des nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur et dirigeant, la préservation des droits à avancement-promotion pendant les congés parentaux et les disponibilités pour raisons familiales dans la limite de cinq ans au cours de carrière, la suppression du jour de carence pour les congés de maladie pendant la grossesse, l'obligation de mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes, sont autant de mesures qui portent des avancées concrètes au bénéfice des agents publics et permettent de faire progresser l'égalité professionnelle.


Sous réserve de la conclusion d'un accord majoritaire, le Gouvernement s'engage à la pleine mise en œuvre de ces mesures dans le cadre du futur projet de loi relatif à la fonction publique au premier semestre 2019 et de ses décrets d'application. De même, le projet de loi de finances pour 2019 sera amendé début décembre afin d'ouvrir les crédits nécessaires au déploiement du fonds pour l'égalité professionnelle au sein de l'Etat et à la première tranche de réservation des 1000 places en crèches supplémentaires (2,6 M€).

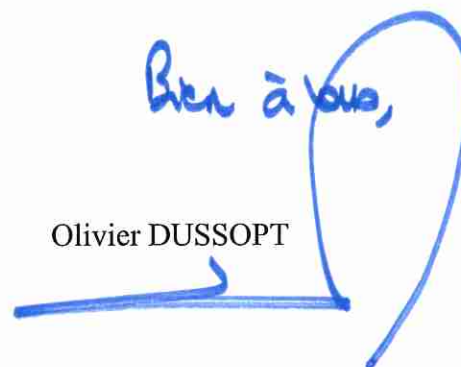
Les modalités de mise en œuvre de cet accord seront définies et feront l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité associant les seuls signataires de l'accord. A cette fin, nous vous demandons de nous faire connaître la position de votre organisation sur ce projet d'accord avant le 26 novembre 2018.

Les femmes et les hommes qui travaillent au quotidien dans les services publics des trois versants de la fonction publique comptent sur nous, Etat, employeurs publics, organisations syndicales représentatives, pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est notre engagement collectif qui construira une fonction publique exemplaire, juste et moderne.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux, l'expression de notre considération distinguée.

Sincèrement

Gérald DARMANIN

Bien à vous,

Olivier DUSSOPT

Liste des destinataires *in fine*

Monsieur Jean-Marc CANON, Secrétaire général de l'UFSE CGT

Madame Mylène JACQUOT, Secrétaire générale de l'UFFA CFDT

M. Christian GROLIER, Secrétaire général de la FGF-FO

Monsieur Luc FARRE, Secrétaire général de l'UNSA FP

Madame Bernadette GROISON, Secrétaire générale de la FSU

Madame Gaëlle MARTINEZ, Déléguée générale de l'Union syndicale Solidaires FP

Monsieur Denis LEFEBVRE Président FPE de la CFTC

Madame Nathalie MAKARSKI, Présidente de la Fédération des fonctions publiques CFE CGC

Monsieur Bruno COLLIGNON, Président de la FAFP